## **Contrat location**

Par compostelle013

## BONJOUR MARQUE DE POLITESSE

J'ai en location une fontaine distributeur d'eau. Le contrat initial avait été consenti pour 60 mois. Celui-ci est arrivé à échéance et reconduit pour une durée de 60 mois. Dans le contrat il est indiqué quen cas de résiliation par le client avant terme, l'intégralité des loyers serait due. Est-ce légal?

MERCI MARQUE DE POLITESSE

-----

Par ESP

**Bonjour** 

Le contrat fait foi jusqu'à décision contraire de la justice.

Pour exemple, Dans un autre arrêt du 6 décembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a décidé de réduire de 13.314,06 ? à 5.000 ? l'indemnité de résiliation d'une location de matériel informatique loué pour 60 mensualités mais résilié et restitué 18 mois après la conclusion du contrat.